

**Procès-verbal**  
**Séance du 28 JANVIER 2019**

**Présents : Mmes PORTET. DUBROCA. LESPES.  
M. LABAT. BONNEAU. MARQUETTE. CASTAGNET**

**Absent non excusé : DEBRUGES**

**Excusés : LE GALL**

**Procurations : NEANT**

**Secrétaire de séance : DUBROCA Christiane**

**Présence de Monsieur Jean-Luc VIREPINTE**

**1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 DECEMBRE 2018**

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2 – PROJET SALLE DES FÊTES – DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de construction d'une salle polyvalente établi par l'architecte ARQUEY Jean-Luc dont le devis estimatif s'élève à 627.266 € HT soit 752.719,20 € TTC.

Elle propose à l'assemblée de demander une aide de l'Etat de l'ordre de 35 % plafonnée à 500.000 € HT de dépenses pour réaliser ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De réaliser le projet de construction d'une salle polyvalente dans le bourg de MARIONS pour un montant total HT de 627.266 €
- De solliciter une aide de l'Etat de l'ordre de 35 % plafonnée à 500.000 € HT de dépenses au titre de la DETR soit 175.000 €
- De financer le solde par autofinancement
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet ainsi que le marché correspondant
- Charge Madame le Maire de mener à bien ce dossier.

### 3 – FÔRET

1 - Suite à l'appel d'offres lancé pour une 1<sup>ère</sup> éclaircie de la parcelle B816c située au lieu-dit « Douc de Paou », la Commission a ouvert les plis :

- CASTAGNET-DUMEOU : 12,20 €/st
- ALLIANCE : 13 €/st

La Commission a retenu l'entreprise ALLIANCE offre la mieux-disante.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Mme le Maire à signer le contrat avec ALLIANCE.

Pour un meilleur travail, un débroussaillage sera fait avant l'éclaircie.

2 – Une consultation doit être lancée pour le débroussaillage de 37 hectares. Les entreprises à consulter retenues par le Conseil Municipal sont les suivantes : POEYDOMENGE, CHABROL, ESPUNY, ALLIANCE, CASTAGNET DUMEOU

Un courrier sera envoyé à chaque entreprise : à préciser 2 passages en tandem.

3 – Monsieur LABAT précise que l'éclaircie a rapporté 158.122 €

### 4 – QUESTIONS DIVERSES

- Courrier Mme DUPOIS : Congés pour logement à compter du 28 février 2019 (départ EHPAD DE LA REOLE) ; état des lieux à prévoir
- Courrier de Monsieur Jean-Luc VIREPINTE : Monsieur VIREPINTE étant présent, Madame le Maire lui propose de prendre la parole pour exposer les grandes lignes de son courrier. Il accepte ; une discussion est engagée sur le PLUi qui lui tient à cœur, il demande que les erreurs qui ont été faites lors de l'élaboration du PLU ne soient pas reconduites et une plus grande concertation du public. Monsieur VIREPINTE demande au Conseil Municipal d'organiser : 1 réunion publique PLUi et 1 grand débat. Madame le Maire lui répond que ça va être fait mais les dates ne sont pas encore programmées.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance.